CHÉCY

ESPACE JEUNESSE DE CHECY
Dossier d'inscription 2023-2024

(11 – 17 ans)

Cadre réservé aux animateurs

Ne pas coller de photo

Partie 1

Identité du jeune

Nom : ..... Prénom : .....

Date de naissance : ..... / ..... / ..... Age : ..... Classe : .....

Tel. Portable : ..... Adresse mail : .....

Identité de la famille

Nom du parent 1 :..... ..... Profession : .....

Nom du parent 2 : ..... Profession : .....

Adresse : .....

Code postal : .....Commune : .....

Tel. Domicile: ..... Tel. Professionnel : .....

Tel. Portable : ..... Adresse mail .....

N° Sécurité sociale : .....

N° d'assurance extra-scolaire :.....

N° d'allocataire CAF (OBLIGATOIRE) : .....

Je soussigné(e), ...autorise mon enfant à participer aux activités organisées par l'Espace Jeunesse sur l'année 2023/2024.

Droit à l'image

Dans le cadre des activités organisées par l'Espace Jeunesse, des images photos et vidéos seront susceptibles d'être réalisées. L'image de votre enfant pourra être éventuellement utilisée lors d'expositions, de diffusion de film, ainsi que lors de la mise en place d'un site web.

Je soussigné(e) ..... autorise / n'autorise pas mon enfant à être filmé et/ou photographié dans le cadre des activités qui seront réalisées avec l'Espace Jeunesse. A ce titre, je cède les droits à l'image de mon enfant à la mairie de Chécy.

Date..... Signature

Autorisation de quitter la structure (**RAYER LES MENTIONS INUTILES**)

- J'autorise mon enfant..... à quitter seul la structure **à tout moment**.
- J'autorise mon enfant ..... à quitter seul la structure **en fin d'activité**.
- **Je n'autorise pas** mon enfant ..... à quitter seul la structure en fin d'activité.

Date..... Signature

Partie 2

Renseignements médicaux concernant l'enfant

Protocole de prise en charge médicalisée ☐ Oui ☐ Non

Maladies chroniques : asthme, convulsion, diabète, autres (précisez) :.....

Réactions allergiques : médicaments, aliments, autres (précisez) ☐ Oui ☐ Non

.....

L'enfant suit-il un régime alimentaire médical ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui lequel ? .....

L'enfant suit-il un traitement médical ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui lequel ? .....

Autres difficultés de santé : maladie, accidents, hospitalisation, opérations (précisez)

.....

<u>Coordonnées du médecin traitant :</u>

.....

.....

Précautions à prendre pour certaines activités physiques et renseignements

Appareillages : port de lunettes, lentilles de contacts, appareil dentaire, autres (précisez)

.....

Antécédents particuliers : fractures, entorses, autres (précisez).....

L'enfant sait – il nager ? ☐ Oui ☐ non

Si oui, l'enfant possède-t-il un brevet de natation de 50 m ? ☐ Oui ☐ non

Autorisation annuelle de prise en charge médicalisée et personnes à contacter

La personne à contacter prioritairement en mon absence est :

Nom : ..... Lien de parenté : .....

Tel. Domicile : .....Tel. Professionnel : .....

Je soussigné(e), responsable légal de l'enfant .....

déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable d'établissement à prendre, le cas échéant, toutes les mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de santé de l'enfant.

Date..... Signature

Rappel des documents à retourner (LES DOSSIERS NON COMPLETS NE SERONT PAS ACCEPTÉS)

- ☐ Le dossier complet et le règlement intérieur signé
- ☐ Une photo (type identité) OBLIGATOIRE
- ☐ Une copie du carnet de vaccination
- ☐ L'attestation d'assurance extrascolaire en cours
- ☐ Carte/attestation de quotient familial
- ☐ <u>Cotisation en fonction du quotient familial</u> **(voir tableau ci-joint)**

RÉGLEMENT INTÉRIEUR de l'ESPACE JEUNESSE

L'Espace Jeunesse offre la possibilité pour les jeunes d'accéder à un espace de loisirs qui propose pour les 11-17 ans : des activités ponctuelles, des animations, des séjours, un accueil libre, la mise en place de projets communs...

Le projet pédagogique de la structure, ainsi que le projet éducatif de la ville, sont consultables sur l'Espace Jeunesse.

I – MODALITE DE FONCTIONNEMENT

Article 1 : Conditions d'accès

L'adhésion est ouverte aux jeunes âgés de 11 à 17 ans. Les jeunes sont acceptés dès l'été de leur entrée au collège, et jusqu'au jour anniversaire de leur 18 ans.

Article 2 : Horaires

Les horaires de fonctionnement sont affichés, ils varient selon la période scolaire ou de vacances et des différentes activités.

Article 3 : Tarifs 2023/2024

La tarification est déterminée en fonction du quotient familial.

	Quotient familial	Inscription annuelle	Sorties hors vacances	Semaine de vacances	Mini-séjours
Chécy et commune(s) conventionnée(s)	A	10.00€	Sortie < 5€ Participation 2€ Sortie > 5€ Participation 4€	8.67€	23.66€
	B	12.00€		9.89€	29.78€
	C	14.00€		11.02€	35.29€
	D	16.00€		16.83€	41.72€
	E	18.00€		29.43€	65.73€
	F	20.00€		32.55€	71.97€
	G	22.00€		35.36€	77.90€
	H	25.00€		38.38€	83.93€
	I	30.00€		41.39€	90.48€
	J	40.00€		42.54€	96.30€
Hors commune (hors convention)		50.00€		85.07€	192.71€

Pour l'inscription annuelle ; l'adhésion est valable, du 1er au 30 septembre de l'année suivante.

Article 4 : Modalités d'adhésion

Pour toute inscription, il conviendra de remplir un dossier d'inscription et de fournir l'ensemble des documents demandés.
L'adhésion est renouvelable chaque année scolaire.

II - PARTICIPATION AUX ACTIVITES ET AUX SEJOURS

Article 5 : Dossier d'inscription

Pour fréquenter l'espace jeunesse de Chécy, il est obligatoire de remplir le dossier d'inscription et de fournir l'ensemble des documents demandés. Cette inscription est assortie d'une adhésion. L'inscription sera faite directement auprès du responsable de la structure par le représentant légal de l'enfant. Aucune inscription ne pourra être faite par téléphone ou par courrier. En cas de dossier incomplet, la demande d'inscription sera rejetée.

Article 6 : Accès aux activités pendant la période scolaire

Il est proposé aux jeunes des temps d'accueil et des activités ainsi que des sorties payantes et limitées. Pour les activités sur inscriptions, les jeunes se préinscrivent dans les locaux de l'espace jeunesse (la date est communiquée aux familles avec le programme).

Article 7 : Activités pendant les vacances

L'espace jeunesse propose des activités et des mini-séjours pendant les vacances scolaires. Les inscriptions sont par semaine (le planning et les horaires sont précisés pour chaque semaine) et les jeunes s'engagent à fréquenter toute la période. Les inscriptions sont validées par ordre d'arrivées et sous réserve du dossier complet et du règlement effectué.

Article 8 : Mini-séjours

Les jeunes sont invités à préparer en amont des mini-séjours dans l'année. Les jeunes investis sont prioritaires. Les inscriptions sont validées par ordre d'arrivées et sous réserve du dossier complet et du règlement effectué.

III- MODALITE DE PAIEMENT

Article 9 : Paiement

Les adhérents auront à s'acquitter d'une participation financière en fonction des tarifs en vigueur.
Les paiements par **chèques**, **espèces** ou **chèques vacances** sont acceptées.
Le chèque bancaire (à l'ordre du Trésor Public) ne sera accepté que sur présentation d'une pièce d'identité.
Aucun paiement fractionné ne sera accepté.

Article 10 : Annulation
- Par l'adhérent : un remboursement est possible si l'usager fournit un justificatif administratif (certificat médical, décès), dans un délai maximum de 15 jours.
En cas d'absence pour convenance personnelle ou d'annulation injustifiée de la part des inscrits, aucun remboursement ne sera possible.
- Par la Commune : en cas d'annulation par la ville, une autre activité « équivalente » sera proposée dans le trimestre qui suit. Si cette disposition ne convenait pas à l'usager, il serait remboursé sous production du reçu délivré au moment du paiement.

IV- DROITS ET DEVOIRS

Article 11 : Santé
Les parents sont priés de signaler à la Direction les problèmes de santé (antécédents et actuels) du jeune (Fiche médicale de liaison jointe au Règlement Intérieur).
Tout signe de maladie contagieuse peut entraîner une éviction systématique des activités et doit être impérativement signalée par les parents. Le retour du jeune devra être justifié par un certificat médical du médecin traitant.

Article 12 : Responsabilité des adhérents
Au sein de l'Espace jeunesse, les jeunes se doivent d'avoir un comportement respectueux, d'une part envers les différentes personnes avec lesquelles ils seront amenés à évoluer, jeunes et adultes, et d'autre part envers le matériel mis à leur disposition. L'Espace jeunesse s'engage à établir des règles de vie avec la participation avec les jeunes.
Les principes de règles de vie en collectivité doivent être respectés (vaisselles, rangement, ouverture et fermeture des volets…). Le responsable de l'Espace jeunesse a la possibilité de refuser toute participation d'un jeune si sa conduite ou son comportement passé n'a pas été en conformité avec les règles en vigueur.

Constatations de dégradation : Tout adhérent qui constate une dégradation des locaux ou une anomalie quelconque durant son temps de présence dans la structure doit en informer la direction.
Toutes les dégradations pourront faire l'objet d'une réparation par le jeune concerné.
Toute dégradation volontaire entraînera une exclusion temporaire ou permanente de l'Espace jeunesse.
Dédommagement : Les remises en état et les réparations de tout dommage ou dégât seront payées par les familles.
Vol et perte **:** Par mesure de sécurité, il est recommandé d'éviter d'apporter tout objet de valeur.
Les adhérents sont seuls responsables de leurs affaires. La Commune décline toute responsabilité en cas de vol, de perte ou de détérioration même commis à l'intérieur des locaux, lors d'un séjour ou lors d'une activité extérieure.
Le non-respect des règles élémentaires de vie en communauté et toute agression verbale ou physique à l'encontre d'un usager, d'un responsable de l'encadrement ou de toute personne présente dans les structures entraîne un renvoi temporaire ou définitif selon la gravité des faits

Aucun remboursement de la participation de l'usager ne sera effectué pour motif d'exclusion.

Article 13 : Interdictions
Il est interdit de :
- jeter des papiers, déchets ou tout autre objet ailleurs que dans les poubelles prévues à cet effet,
- fumer dans les locaux, et dans la cour intérieure,
- d'introduire de l'alcool et des stupéfiants….

Article 14 : Protection des données
Les informations recueillies à partir de ce dossier font l'objet d'un traitement informatique destiné à inscrire vos enfants à l'espace jeunesse. Les informations enregistrées sont réservées à l'usage des services municipaux et ne peuvent être communiquées. Les données seront mises à jour à chaque rentrée scolaire.
Conformément au règlement (UE) 2016/679 « RGPD » et à la loi « informatique et libertés » du 06 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et limitation du traitement, d'effacement et de la portabilité de vos données.
Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter notre Délégué à la protection des données par voie électronique : dpo@ville-fleurylesaubrais.fr ou par courrier postal : Mairie de Chécy 11 place du cloitre 45430 Chécy. Vous pouvez également faire une réclamation auprès des services de la CNIL : https://www.cnil.fr/.

Je soussigné(e), Mme, M ……, responsable légal du jeune ……, déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'Espace jeunesse et l'accepte sans condition.

Je soussigné(e), Melle, M ……..……déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'Espace jeunesse et l'accepte sans condition.

Signature du responsable légal : **Fait à Chécy le** ……/……/ **20**….

Signature du jeune :

Avec le soutien financier de la Caisse d'Allocations Familiales